

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 JUIN 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le MERCREDI 27 JUIN à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARTANNES SUR THOUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUSSEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 MAI 2018

Elus en exercice : 11 - Présents : 7 - Votants : 11

Présents : Ms. et Mmes : ROUSSEAU Didier, FOURRIER Christophe, L'ANDAIS Véronique, GAUDIN Jean-Luc, GALLI Nathalie, MERCIER Cyrille, GUIBERT Didier,

Absents excusés : CHEVRÉ Michel, DELOLY Denis, STEPHAN Elien, VIDAL Nelly.

Pouvoirs donnés : de CHEVRÉ Michel à ROUSSEAU Didier, de DELOLY Denis à MERCIER Cyrille, de VIDAL Nelly à L'ANDAIS Véronique, de STEPHAN Elien à GAUDIN Jean-Luc.

Secrétaire : GALLI Nathalie

Affiché le : 05/07/2018

1° - DEVIS TRAVAUX

Monsieur le Maire présente les trois devis concernant les travaux de ravalement de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de COBAT concernant les travaux suivants :

- ravalement de la façade principale sur rue, pour un montant de 25 381 € HT,
- ravalement du pignon gauche avec reconstruction de la cheminée, pour un montant de 18 050,84 € HT,

Représentant un total de 43 431,84 € HT soit 52 118,17 € TTC à imputer au compte 21311 de la section investissement du budget 2018.

2° - CAE

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel en contrat aidé pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dès que possible.

3° - CONTRÔLE DE L'AIRE DE JEUX

Le conseil Municipal accepte la proposition de contrôle de l'installation des jeux extérieurs de SOCOTEC pour un montant total de 155,00 € HT, soit 186 € TTC.

4° - ARCHIVES DE LA MAIRIE

Une opération de classement des archives est nécessaire afin de réaliser le récolement et le classement de l'existant, et permettre de faire les éliminations des documents qui peuvent être détruits. Cette opération est prévue en 2019.

Une inspection des archives a été réalisée le 5 avril dernier par les Archives Départementales et suite à ce déplacement, il a été proposé de faire intervenir un archiviste professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter des devis auprès d'archivistes professionnels.

5° - LOGICIELS MAIRIE

La Préfecture engage vivement à dématérialiser les échanges liés aux contrôles de légalité des actes des collectivités locales.

La Préfecture propose une convention ayant pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre de l'obligation de transmission des actes au titre du contrôle de légalité prévu au code général des Collectivités Locales.

Pour pratiquer les échanges dématérialisés, la Commune doit acquérir un certificat RGS** pour la signature électronique. Des devis ont été demandés à plusieurs opérateurs. Docapost Fast propose ce certificat à 92 € HT par an et la télétransmission est prise en charge par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre l'obligation de transmettre sous forme dématérialisée.

6° - SALLE DES MARIAGES ANNEXE

Suite au risque de la cheminée de la Mairie qui menace de tomber et rend l'accès à la Mairie dangereux ;

Monsieur le Maire indique que en attendant la réalisation des travaux, il a pris un arrêté afin de condamner le passage, l'accès se faisant par le côté gauche de la Mairie, accès étroit, difficile et comportant des marches interdisant l'accessibilité aux groupes et aux handicapés, et que par conséquence, l'accès à la salle des mariages de la Mairie est trop difficile.

Après en avoir fait part à Monsieur le Procureur de la République de Saumur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte de façon pérenne la salle polyvalente municipale située Place de la Mairie à Artannes sur Thouet comme salle des mariages.

La salle polyvalente, lieu suffisamment spacieux, servira de salle des mariages à chaque fois que l'accès à la salle des mariages de la Mairie ne sera pas possible.

Tout sera fait pour assurer la solennité de la cérémonie (les symboles républicains seront mis en place) et la sécurité des registres sera assurée.

QUESTIONS DIVERSES

Animations